



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation Académique
à la Formation Professionnelle
Initiale et Continue

Réf. : SM/NH/EG/DAFPIC/ N°34

Téléphone
03 81 65 74 66
Fax
03 81 65 74 60
Mél
ce.dafpic@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 BESANÇON
CEDEX



Monsieur le Président de l'Université de Franche-Comté
Monsieur le Directeur de l'Université Technologique de
Belfort-Montbéliard
Messieurs les Directeurs de l'ENSMM et de CANOPÉ
Madame la Directrice du CROUS
Monsieur le Doyen des IA-IPR
Mesdames les Doyennes des IEN-ET-EG-IO
Monsieur le Chef du SAIO
Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO
Mesdames et Messieurs les Chefs de division du Rectorat
Mesdames et Messieurs les DAFCO et DAFPIC
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
d'enseignement du second degré
Messieurs les Présidents des GRETA
Madame la Directrice du CFA académique
Mesdames et Messieurs les Enseignants du premier et du
second degré,
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,
S/c de Madame et Messieurs les Directeurs des Services
Départementaux de l'Éducation nationale du Doubs,
du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Besançon, le 31 janvier 2020

Objet : Recrutement des conseillers-ères en formation continue – Rentrée scolaire 2020

Réfer : Décret n°90-426 du 22/05/1990 - Arrêté du 14/06/1990
Note de service n°90-129 du 14/06/1990 (BO n°25 du 21/06/1990 – RLR 112-3)
Décret n°90-165 du 20 février 1990
Décret n°93-412 du 19 mars 1993

La procédure annuelle de recrutement des conseillers en formation continue pour l'année scolaire 2020-2021 est engagée à compter du 17 février 2020.

Peuvent candidater :

- les fonctionnaires de catégorie A ;
- les contractuels de catégorie A de la Fonction publique ;
- les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau Bac+3 minimum justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de conseiller en formation continue.

Les personnes intéressées, sont invitées à se référer aux décrets et à la note de service de 1990, cités en références, qui définissent :

- les missions du conseiller en formation continue ;
- le cadre et les conditions d'exercice de la fonction de CFC ;
- les instances académiques compétentes en matière de formation continue
- les dispositions relatives à la formation initiale des CFC lors de la première année (probatoire) ;
- les dispositions relatives au déroulement de carrière des CFC.

Procédure de recrutement et calendrier des dates à retenir



2/2

17 février 2020	Date de début de retrait des dossiers d'inscription
Mercredi 11 mars 2020 de 14 h à 15 h 30	Réunion d'information collective
Cette réunion a pour objet de préciser le contenu des missions confiées au Conseiller en Formation Continue dans un GRETA et se déroulera : au rectorat – 45 avenue Carnot BESANÇON à proximité de la gare SNCF Viotte (parking Glacis – 0,50 € /h en journée)	
3 avril 2020	Date limite de dépôt des dossiers
<u>Les dossiers transmis après cette date ne seront pas recevables</u>	
À partir du 30 avril 2020	Courriers aux candidats non retenus sur dossier et convocations aux entretiens pour les candidats retenus
26 et 27 mai 2020	Entretien avec le jury
10 juin 2020	Commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue (CACCCFC) proposition des candidats inscrits sur la liste d'aptitude et validation par le recteur
À partir du 11 juin 2020	Information des candidats

Le dossier de candidature devra être :

- téléchargé via le site du rectorat : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article4073>

Le dossier de candidature **complet**, renseigné dans son intégralité, accompagné de toutes les pièces justificatives, est à renvoyer en **deux exemplaires, pour le 3 avril 2020**, délai de rigueur (date du cachet de la poste faisant foi), à l'adresse exacte suivante :

**RECTORAT – DAFPIC
« Recrutement CFC »
10 rue de la Convention
25030 BESANÇON Cedex**

Pour toute information complémentaire, vous pourrez adresser un courriel à l'adresse suivante : emeline.gaudot@ac-besancon.fr

Tout dossier incomplet ou hors délai sera déclaré irrecevable.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser l'ensemble de ces informations auprès de tous les personnels placés sous votre autorité, susceptibles d'être concernés. Je vous invite également à procéder à l'affichage de la présente circulaire et des documents suivants : « les missions du conseiller en formation continue », la carte des Greta et l'affiche.

Le Recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des universités

Jean-François CHANET